Convocation du conseil communal minimum 7 jours francs avant la date du conseil

Débat du conseil communal + vote

Entrée en vigueur

Publication et inscription au registre des publications

Réception de l’arrêté ministériel

Minimum 7 jours francs

Maximum 15 jours

Délai de 30 jours sauf prorogation

5 jours sauf disposition contraire

Approbation

Transmission du règlement fiscal au gouvernement Wallon

Fixation de l’ordre du jour du conseil communal